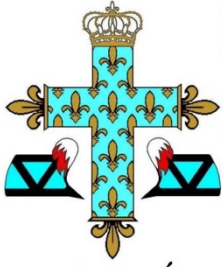


Votre projet de mariage





SAINT-CYR-L'ÉCOLE[®]
(YVELINES)

Service État Civil

ectv@saintcyr78.fr

Pour tous renseignements

01.30.14.82.82

Ouverture du service

- lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h15
- jeudi de 13h à 20h (juillet et août de 13h à 19h)
- samedi matin de 9h à 11h (1^{er} et 3^{ème} samedi du mois hors vacances scolaires)

~~~~~

### Procédure

#### Dépôt du dossier :

Les futurs époux devront être tous les deux présents.

Un dossier de mariage incomplet ne pourra être accepté.

Pour la remise du dossier, se présenter 30 min avant la fermeture de la mairie.

#### Le jour J :

Se présenter à la mairie 15 min avant l'heure prévue du mariage.

Prévenir que tout lancement de riz, confettis, serpentins (etc.) n'est pas autorisé dans l'enceinte de la mairie.



Le jour de votre mariage, si l'un de vos invités est à mobilité réduite, nous vous invitons à le faire entrer en la maison commune par le parvis de la mairie. Vous trouverez un ascenseur au fond de la verrière à gauche de l'entrée principale de l'établissement.

## Liste des documents à fournir

- Document à remplir : Renseignements futur époux/épouse
- Copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des époux (**valable 3 mois pour les personnes de nationalité française et 6 mois pour les personnes de nationalité étrangère**)
- Photocopie de la carte nationale d'identité, du passeport ou de la carte de séjour, en cours de validité

=====

- Document à remplir : Attestation sur l'honneur de non mariage ou de non remariage
- En cas de remariage** : - veuvage : acte de décès du précédent conjoint  
- divorce : acte de mariage avec la mention de divorce (si pas de mention sur l'acte de naissance)

=====

- Justificatif de domicile à votre nom (facture EDF, France Télécom, quittance de loyer...)  
- pour les personnes majeures domiciliées chez leurs parents joindre :

Un justificatif de domicile au nom de leurs parents + photocopie de leur pièce d'identité + attestation sur l'honneur de domicile sur papier libre

- pour les personnes résidant chez un tiers, joindre en plus des justificatifs de domicile :

Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + photocopie de sa pièce d'identité + attestation sur l'honneur d'hébergement sur papier libre

=====

- Document à remplir par les témoins : Déclaration des témoins
- Photocopie de leur pièce d'identité

=====

- Si** contrat de mariage : Certificat du Notaire

=====

- Si** enfant(s) en commun : acte de naissance et livret de famille

=====

Documents supplémentaires pour les ressortissants étrangers : à demander au consulat (**valable 6 mois**)

- Certificat de célibat
- Certificat de capacité matrimoniale
- Certificat de coutume

LE DOSSIER DOIT ÊTRE DÉPOSÉ COMPLET ET 1 MOIS MINIMUM AVANT LA DATE PRÉVUE DU MARIAGE



## Contrat de mariage

### avec ou sans ?

Les époux sont obligatoirement soumis à un régime matrimonial, qu'ils peuvent choisir d'établir avant la célébration à la Mairie, au cas où un contrat doit être signé chez un notaire.

#### Sans contrat de mariage

À défaut de contrat de mariage, les époux sont soumis d'office au régime de la communauté réduite aux acquêts.

#### **La communauté de biens réduite aux acquêts :**

- chaque époux conserve comme biens personnels les biens qu'il possédait avant le mariage et les biens qu'il reçoit par héritage ou donation durant le mariage.
- Tous les biens acquis après le mariage constituent le patrimoine commun, y compris les dettes contractées par l'un ou l'autre des époux.

#### Avec contrat de mariage

Si un contrat de mariage a été rédigé devant notaire, les époux sont soumis au régime conventionnel que ce contrat organise.

#### **La séparation des biens :**

Ce régime instaure une séparation des patrimoines des époux.

- tous les biens acquis avant et pendant le mariage restent la propriété de celui ou celle qui les a achetés.
- chacun reste personnellement responsable des dettes qu'il a contractées seul.

#### **La communauté universelle :**

Ce régime met tout en commun.

- tous les biens, meubles ou immeubles, acquis ou reçu avant ou pendant le mariage sont communs.
- Les époux sont co-responsables de toutes les dettes.

#### **La participation aux acquêts :**

Pendant le mariage, ce régime fonctionne comme la séparation de biens : chacun est propriétaire des biens qu'il achète.

Mais s'il y a dissolution du mariage, soit par décès, soit par divorce, le patrimoine constitué pendant le mariage est partagé en 2 parts égales, excepté les biens acquis par héritage ou donation.

Après deux ans de mariage, il est possible de changer de régime matrimonial en s'adressant à un notaire qui soumettra le contrat établi à l'acceptation du tribunal de Grande Instance. Toutefois, cette procédure est plus onéreuse et plus longue que l'établissement du contrat avant le mariage.

# Documents à remplir



- Renseignements Futur époux / épouse
- Attestations sur l'honneur de non mariage ou de non remariage
- Déclarations des témoins
- Autorisation de parution

# Renseignements

## Futur époux /épouse

Nom : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Profession : .....

Domicile : .....

.....

Téléphone : .....

### **Situation antérieure au mariage :**

- Célibataire       Veuf / veuve       Divorcé(e) (depuis le) : .....
- Pacsé(e) (date) : .....

### **Parents :**

Nom et prénoms : .....

Décédé(e) :  oui       non

Retraité(e) :  oui       non

Profession : .....

Domicile : .....

.....

### **Et**

Nom et prénoms : .....

Décédé(e):  oui       non

Retraité(e):  oui       non

Profession : .....

Domicile : .....

.....

# Renseignements

## Futur époux /épouse

Nom : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Profession : .....

Domicile : .....

.....

Téléphone : .....

### **Situation antérieure au mariage :**

- Célibataire       Veuf / veuve       Divorcé(e) (depuis le) : .....
- Pacsé(e) (date) : .....

### **Parents :**

Nom et prénoms : .....

Décédé(e) :  oui       non

Retraité(e) :  oui       non

Profession : .....

Domicile : .....

.....

### **Et**

Nom et prénoms : .....

Décédé(e):  oui       non

Retraité(e):  oui       non

Profession : .....

Domicile : .....

.....

## Attestation sur l'honneur de non mariage ou de non remariage

(article 433-20 du Code pénal et 544 et suivants de l'IGREG)

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....

À.....

Atteste sur l'honneur ne pas être : **marié(e)**

Atteste sur l'honneur ne pas être : **remarié(e)**

Depuis mon divorce en date du : .....

Depuis le décès de mon conjoint en date du : .....

**Rayez la mention inutile**

Fait à : .....

Le : .....

**Signature :**



# Attestation sur l'honneur de non mariage ou de non remariage

(article 433-20 du Code pénal et 544 et suivants de l'IGREG)

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....

À.....

Atteste sur l'honneur ne pas être : **marié(e)**

Atteste sur l'honneur ne pas être : **remarié(e)**

Depuis mon divorce en date du : .....

Depuis le décès de mon conjoint en date du : .....

**Rayez la mention inutile**

Fait à :.....

Le :.....

**Signature :**

## Déclarations des témoins

(article 92 de l'IGREC, 37 et 75 du C.c)

Je soussigné(e).....

Pour la femme mariée : nom de jeune fille suivit du nom d'épouse et prénom

Né(e) le.....

À.....

Atteste être domicilié(e) .....

.....

Et exercer la profession de .....

Fait à .....le.....

Signature :

(joindre la copie de la pièce d'identité)

## Déclarations des témoins

(article 92 de l'IGREC, 37 et 75 du C.c)

Je soussigné(e).....

Pour la femme mariée : nom de jeune fille suivit du nom d'épouse et prénom

Né(e) le.....

À.....

Atteste être domicilié(e) .....

.....

Et exercer la profession de .....

Fait à .....le.....

Signature :

(joindre la copie de la pièce d'identité)

## Déclarations des témoins

(article 92 de l'IGREC, 37 et 75 du C.c)

Je soussigné(e).....

Pour la femme mariée : nom de jeune fille suivit du nom d'épouse et prénom

Né(e) le.....

À.....

Atteste être domicilié(e) .....

.....

Et exercer la profession de .....

Fait à .....le.....

Signature :

(joindre la copie de la pièce d'identité)

## Déclarations des témoins

(article 92 de l'IGREC, 37 et 75 du C.c)

Je soussigné(e).....

Pour la femme mariée : nom de jeune fille suivit du nom d'épouse et prénom

Né(e) le.....

À.....

Atteste être domicilié(e) .....

.....

Et exercer la profession de .....

Fait à .....le.....

Signature :

(joindre la copie de la pièce d'identité)

## Autorisation de parution

Dans le bulletin municipal Saint-Cyr Magazine

### Mariage

De .....

Et de .....

### Autorise

La publication de leur mariage dans Saint-Cyr Magazine

oui     non

**Signature des futurs époux :**